Nations Unies A/AC.290/2021/L.1

Assemblée générale

Distr. limitée
7 janvier 2021
Français
Original : anglais

Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale
9-13 septembre 2019, 10-14 février 2020 et 8-12 mars 2021

Projet de rapport final

I. Introduction

1. Par sa résolution 73/27, l'Assemblée générale a décidé de constituer à partir de 2019 un groupe de travail à composition non limitée qui serait chargé, sur la base du consensus, de poursuivre l'élaboration, à titre prioritaire, des règles, normes et principes de comportement responsable des États et de définir des moyens de les appliquer ; d'y apporter des changements ou d'en établir des nouveaux, selon qu'il conviendrait ; d'étudier la possibilité d'instaurer un dialogue institutionnel régulier aussi large que possible sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies ; de poursuivre l'examen des risques qui se posent ou pourraient se poser dans le domaine de la sécurité numérique et des mesures de coopération qui pourraient être prises pour y parer, de la manière dont le droit international s'applique à l'utilisation du numérique par les États, ainsi que des mesures de confiance et de renforcement des capacités, en vue de parvenir à une vision commune ; de lui présenter à sa soixante-quinzième session un rapport sur les résultats de cette étude ; d'envisager, dans la limite des contributions volontaires disponibles, la possibilité de tenir des réunions consultatives intersessions avec les parties intéressées, à savoir le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les milieux universitaires, pour qu'ils puissent échanger leurs vues sur les questions relevant du mandat du groupe. L'Assemblée a également décidé que le groupe de travail à composition non limitée tiendrait sa session d'organisation en juin 2019 afin de déterminer ses modalités de fonctionnement.

2. Par sa décision 75/550, l'Assemblée générale, notant que, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la troisième et dernière session de fond prévue du 6 au 10 juillet 2020 avait été annulée, a décidé que le Groupe de travail poursuivrait ses travaux au titre du mandat défini dans la résolution 73/27 et tiendrait sa troisième et dernière session de fond du 8 au 12 mars 2021.

20-17554 (F) 311220 080121

Merci de recycler

II. Questions d'organisation

A. Ouverture et durée des sessions

3. Le Groupe de travail a tenu sa session d'organisation le 3 juin 2019, sa première session de fond du 9 au 13 septembre 2019, sa deuxième session de fond du 10 au 14 février 2020 et sa troisième session de fond du 8 au 12 mars 2021, toutes au Siège.

4. Le Bureau des affaires de désarmement et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement ont apporté un appui de fond au Groupe de travail. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a assuré les services de secrétariat.

B. Participation

5. La liste des participantes et participants aux sessions de fond figure dans les documents publiés sous les cotes A/AC.290/2019/INF/1, A/AC.290/2020/INF/1 et A/AC.290/2021/INF/1.

C. Membres du Bureau

6. Lors de sa session d'organisation, le 3 juin 2019, le Groupe de travail a élu par acclamation Juerg Lauber (Suisse) à la présidence.

D. Adoption de l'ordre du jour

7. À la même session, le Groupe de travail a adopté, pour toutes ses sessions, son ordre du jour, tel qu'il figure dans le document publié sous la cote A/AC.290/2019/1. L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Organisation des travaux.
4. Échange de vues général.
5. Débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 5 de la résolution 73/27 de l'Assemblée générale :
   a) Poursuite de l'élaboration des règles, normes et principes de comportement responsable des États visés au paragraphe 1 de ladite résolution et définition des moyens de les appliquer ; modification de ceux-ci ou établissement de nouvelles règles, selon qu'il conviendra ;
   b) Étude de la possibilité d'instaurer un dialogue institutionnel régulier aussi large que possible sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies ;
   c) Poursuite de l'examen des risques qui se posent ou pourraient se poser dans le domaine de la sécurité numérique et des mesures de coopération qui pourraient être prises pour y parer, en vue de parvenir à une vision commune ;

d) Manière dont le droit international s'applique à l'utilisation du numérique par les États ;

e) Mesures de confiance ;

f) Mesures de renforcement des capacités, et principes visés au paragraphe 3 de ladite résolution.

6. Questions diverses.

7. Adoption du rapport final.

8. Toujours à la même session, le Groupe de travail a décidé de mener ses travaux en appliquant le règlement intérieur des grandes commissions de l'Assemblée générale, et sur la base du consensus, conformément à la résolution 73/27 de l'Assemblée. Il a également décidé que, conformément au Règlement intérieur et à la pratique antérieure de l'Assemblée, tous les États Membres auraient le droit d'être représentés au sein du Groupe. Les États non membres, les organisations intergouvernementales et les entités auxquelles le statut d'observateur a été octroyé par l'Assemblée seraient invités à participer aux sessions et aux travaux du Groupe en leur qualité d'observateurs. Les entités compétentes du système des Nations Unies seraient également invitées à participer à des fins d'information technique uniquement. En outre, les organisations non gouvernementales compétentes dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social conformément à la résolution 1996/31 feraient part au secrétariat du Groupe de leur intérêt à participer à ses travaux. Les autres organisations non gouvernementales compétentes intéressées par la portée et l'objectif des travaux du Groupe informeraient également le secrétariat du Groupe de leur intérêt et seraient par conséquent invitées à participer, en leur qualité d'observatrices, selon la procédure d'approbation tacite.

E. Organisation des travaux

9. À la 1re séance de chaque session de fond, les 9 septembre 2019, 10 février 2020 et 8 mars 2021, respectivement, le Groupe de travail a convenu de l'organisation de ses travaux telle qu'elle figurait dans les documents portant les cotes A/AC.290/2019/2, A/AC.290/2020/1 et [A/AC.290/2021/1].

F. Documentation

10. Une liste complète de tous les documents officiels, documents de travail, documents techniques et autres documents dont était saisi le Groupe de travail est disponible sur le site Web suivant : www.un.org/disarmament/open-ended-working-group/.

G. Activités du Groupe de travail

11. À sa première session de fond, le Groupe de travail a examiné les points 3 à 5 de l'ordre du jour lors de ses neuf séances plénières.

12. À sa deuxième session de fond, le Groupe de travail a poursuivi l'examen du point 5 de l'ordre du jour au cours de ses neuf séances plénières

13. À sa troisième session de fond, le Groupe de travail a examiné les points 5 à 7 de l'ordre du jour […].

14. Afin de poursuivre ses travaux pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Groupe de travail a tenu quatre réunions à distance informelles, les

15, 17 et 19 juin et le 2 juillet 2020 ; du 29 septembre au 1er octobre 2020 ; du 17 au 19 novembre 2020 ; du 1er au 3 décembre 2020.

15. Le Groupe de travail a tenu, entre sessions, une réunion consultative informelle multipartite du 2 au 4 décembre 2019. À la demande du Président du Groupe, la réunion a été présidée par le Directeur de la Cyber Security Agency de Singapour, David Koh, dont le résumé des travaux a été présenté et distribué aux membres du Groupe[1].

III. Adoption du rapport

16. À la ___ séance de sa troisième session de fond, le ___ mars 2021, le Groupe de travail a examiné le point 7 de l'ordre du jour, intitulé « Adoption du rapport », et a adopté son rapport tel qu'il figurait dans les documents portant les cotes A/AC.290/2020/L.1 et A/AC.290/2020/CRP.[…].

[1] Consultable à l'adresse suivante : www.un.org/disarmament/open-ended-working-group/.